

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-016

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

ESPACE FAMILLES : APPLICATION RÉTROACTIVE DU QUOTIENT 2023 AVEC RÉDUCTION DE TITRES AU TRÉSOR PUBLIC - FAMILLE N°7299

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Libourne a été saisie d'une demande d'application rétroactive du calcul du quotient familial au titre de l'année 2023 émanant de Madame Emilie MARTIN relative aux titres n°1679, 1996, 2287, 2638 et 2998 émis en perception et portant sur les frais de restauration scolaire de sa fille Lise PUISSANT MARTIN pour la période de mars à juillet 2023 ;

Considérant les difficultés financières évoquées par Mme MARTIN et sa situation de mère isolée ;

Considérant que Mme MARTIN a déjà réglé partiellement les titres en question, a souscrit au prélèvement automatique pour ses futures factures et montre ainsi sa volonté de mettre à jour ses paiements ;

Considérant que Mme MARTIN a effectué les démarches nécessaires pour mettre à jour son quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2023 ainsi que pour l'année 2024 ;

Considérant le caractère exceptionnel de la demande ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à accorder une réduction des titres de recette de Mme Emilie MARTIN suivants,
selon les détails donnés :

-N° 1679 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 69.66 € sur le budget Ville,
restauration scolaire ;

-N° 1996 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 30.96 € sur le budget Ville,
restauration scolaire ;

-N° 2287 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 50.31 € sur le budget Ville,
restauration scolaire ;

N° 2638– Exercice 2023 : réduction d'un montant de 65.79 € sur le budget Ville,
restauration scolaire ;

-N° 2998 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 21.92 € sur le budget Ville,
restauration scolaire.

- à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024
et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

Famille	
N°	7299
QFCF	882 tranche 5
date du calcul	01/01/2023
date d'effet	01/09/2023
Habitation Libournaise	03/11/2023

Désignations		Restauration scolaire *	Garderie scolaire	C
Tranches	Quotients	Tarifs	Forfait matin ou soir	
5	Quotient entre 762 et 914 €	2,07 €		
6	Quotient entre 914 et 1067 €	2,45 €	0,87 €	

Facture Mars 2023: 256172
titre Ville: 1679/23

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	0	- €	18	5,94 €
après QF	0	- €	18	2,07 €
remboursement	0	- €	18	3,87 €
TOTAL		- €		69,66 €
	Ville		69,66 €	

Facture initiale: 106,92 €
réduction totale: 69,66 €
Facture après réduction: 37,26 €

Déjà réglé en TP: 23,58 €
Restera à régler: 13,68 €

Facture Avril 2023: 257702
titre Ville: 1996/23

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	0	- €	8	5,94 €
après QF	0	- €	8	2,07 €
remboursement	0	- €	8	3,87 €
TOTAL		- €		30,96 €
	Ville		30,96 €	

Facture initiale: 47,52 €
réduction totale: 30,96 €
Facture après réduction: 16,56 €

Déjà réglé en TP: 10,48 €
Restera à régler: 6,08 €

Facture Mai 2023: 259246
titre Ville: 2287/23

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	0	- €	13	5,94 €
après QF	0	- €	13	2,07 €
remboursement	0	- €	13	3,87 €
TOTAL		- €		50,31 €
	Ville		50,31 €	

Facture initiale: 77,22 €
réduction totale: 50,31 €
Facture après réduction: 26,91 €

Déjà réglé en TP: 17,03 €
Restera à régler: 9,88 €

Facture Juin 2023: 260634
titre Ville: 2638/23

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	0	- €	17	5,94 €
après QF	0	- €	17	2,07 €
remboursement	0	- €	17	3,87 €
TOTAL		- €		65,79 €
	Ville		65,79 €	

Facture initiale: 100,98 €
réduction totale: 65,79 €
Facture après réduction: 35,19 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 35,19 €

Facture Juillet 2023: 262007
titre Ville: 2998/23

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	0	- €	4	5,94 €
après QF	0	- €	4	0,46 €
remboursement	0	- €	4	5,48 €
TOTAL		- €		21,92 €
	Ville		21,92 €	

Facture initiale: 23,76 €
réduction totale: 21,92 €
Facture après réduction: 1,84 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 1,84 €

Mme [REDACTED]
Régisseur




Réduction totale de mars à juillet 2023: 238,64 €
Restera à régler au Trésor Public après réduction des titres 66,67 €

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-017

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

ESPACE FAMILLES : APPLICATION RÉTROACTIVE DU QUOTIENT 2023 AVEC RÉDUCTION DE TITRES AU TRÉSOR PUBLIC - FAMILLE N°8854

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande d'application rétroactive du quotient familial 2023 émanant de Monsieur Eliam BAKHTI relatif aux titres n°1096, 1302, 1706, 2020, 2314 et 2674 émis en perception et portant sur les frais de restauration scolaire et d'accueil périscolaire de ses fils Amiir et Shadine BAKHTI pour la période de janvier à juin 2023;

Considérant les difficultés financières évoquées par Monsieur Eliam BAKHTI ;

Considérant qu'en date du 15 janvier 2024, Monsieur Eliam BAKHTI s'est mis à jour de ses paiements auprès de l'Espace Familles et que les titres non concernés par la demande de rétroactivité du quotient familial sont également à jour de règlement auprès du Trésor Public, et montre ainsi sa volonté de mettre à jour ses paiements ;

Considérant que Monsieur Eliam BAKHTI a effectué les démarches en date du 15/01/2024 nécessaires pour mettre à jour son quotient familial pour l'année 2024 ;

Considérant le caractère exceptionnel de la demande ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à accorder une réduction des titres de recette de Monsieur Eliam BAKHTI suivants, selon les détails donnés :

N° 1096 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 222.20 € sur le budget Ville, dont 153.44 € en restauration scolaire et 68.76 € en accueil périscolaire ;

N° 1302 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 139.25 € sur le budget Ville, dont 87.68 € en restauration scolaire et 51.57 € en accueil périscolaire ;

N° 1706 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 295.19 € sur le budget Ville, dont 186.32 € en restauration scolaire et 108.87 € en accueil périscolaire ;

N° 2020 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 110.60 € sur le budget Ville, dont 87.68 € en restauration scolaire et 22.92 € en accueil périscolaire ;

N° 2314 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 200.03 € sur le budget Ville, dont 137 € en restauration scolaire et 63.03 € en accueil périscolaire ;

N° 2674 – Exercice 2023 : réduction d'un montant de 280.16 € sur le budget Ville, dont 180.04 € en restauration scolaire et 99.32 € en accueil périscolaire.

- à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



DGSA Ressources & Population

TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Famille	
N°	8854
QF	230 Tranche 1
date du calcul	11/09/2023
date d'effet	01/07/2023
Habitation Libournaise	justificatif remis 11/09/23

Designations		Restauration scolaire *	Garderie scolaire	CI
Tranches	Quotients	Tarifs	Forfait matin ou soir	
1	Quotient inférieur à 250 €	0,46 €	0,16 €	

Facture Janvier 2023: 253928
titre Ville: 1096/23
QF CAF au 01/01/2023 181

Facture Février 2023: 255450
titre Ville: 1302/23
QF CAF au 01/01/2023 181

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	36	2,07 €	28	5,94 €
après QF	36	0,16 €	28	0,46 €
remboursement	36	1,91 €	28	5,48 €
TOTAL		68,76 €		153,44 €
Ville		222,20 €		

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	27	2,07 €	16	5,94 €
après QF	27	0,16 €	16	0,46 €
remboursement	27	1,91 €	16	5,48 €
TOTAL		51,57 €		87,68 €
Ville		139,25 €		

Facture initiale: 240,84 €
réduction totale: 222,20 €
Facture après réduction: 18,64 €

Facture initiale: 150,93 €
réduction totale: 139,25 €
Facture après réduction: 11,68 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 18,64 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 11,68 €

Facture Mars 2023: 256987
titre Ville: 1706/23
QF CAF au 01/01/2023 206

Facture Avril 2023: 258511
titre Ville: 2020/23
QF CAF au 01/01/2023 208

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	57	2,07 €	34	5,94 €
après QF	57	0,16 €	34	0,46 €
remboursement	57	1,91 €	34	5,48 €
TOTAL		108,87 €		186,32 €
Ville		295,19 €		

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	12	2,07 €	16	5,94 €
après QF	12	0,16 €	16	0,46 €
remboursement	12	1,91 €	16	5,48 €
TOTAL		22,92 €		87,68 €
Ville		110,60 €		

Facture initiale: 319,95 €
réduction totale: 295,19 €
Facture après réduction: 24,76 €

Facture initiale: 119,88 €
réduction totale: 110,60 €
Facture après réduction: 9,28 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 24,76 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 9,28 €

Facture Mai 2023: 260054
titre Ville: 2314/23
QF CAF au 01/01/2023 208

Facture Juin 2023: 261439
titre Ville: 2674/23
QF CAF au 01/01/2023 230

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	33	2,07 €	25	5,94 €
après QF	33	0,16 €	25	0,46 €
remboursement	33	1,91 €	25	5,48 €
TOTAL		63,03 €		137,00 €
Ville		200,03 €		

	Accueil Périscolaire		restauration scolaire	
	quantité	tarif unitaire	quantité	tarif unitaire
facturé	52	2,07 €	33	5,94 €
après QF	52	0,16 €	33	0,46 €
remboursement	52	1,91 €	33	5,48 €
TOTAL		99,32 €		180,84 €
Ville		280,16 €		

Facture initiale: 216,81 €
réduction totale: 200,03 €
Facture après réduction: 16,78 €

Facture initiale: 303,66 €
réduction totale: 280,16 €
Facture après réduction: 23,50 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 16,78 €

Déjà réglé en TP: - €
Restera à régler: 23,50 €

Réduction totale de janvier à juin 2023: 1 247,43 €
Restera à régler au Trésor Public après réduction des titres: 104,64 €

Mme [REDACTED]
Régisseur




SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-018

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

INFORMATION SUR LA DÉSIGNATION PAR LA DRFIP DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CCID - 2024/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-32,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant que dans le cadre du renouvellement partiel de la commission communale des impôts directs (CCID), la délibération du Conseil municipal n° 23-12-254 en date du 18 décembre 2023 proposait une liste de contribuables à l'intérieur de laquelle le directeur des services fiscaux devait désigner 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants,

Considérant le choix opéré par le directeur des services fiscaux en date du 5 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 033-213302433-20240205-DELIB_24_02_018-DE



Le Conseil Municipal :

- prend acte de la désignation des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants dont les noms suivent :

Commissaires titulaires :

Madame Andrée Julien-Patanchon
Monsieur Jean-Paul Mulet
Monsieur Michel Galand
Monsieur Emile Lusignan
Monsieur Bilal Halhoul
Monsieur Bernard Taste
Monsieur Gérard Falvard
Monsieur Jean-François Poncet

Commissaires suppléants :

Monsieur Antonio Masciari
Madame Bénédicte Guichon
Monsieur Alain Deloffre
Monsieur Marc Ehrhart
Monsieur Jean-Marie Baudry
Madame Marie-José Daubigeon
Monsieur Pierre Gledine
Madame Martine Lecat-Horner

- note qu'en l'absence d'un commissaire titulaire les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment

- note que les commissaires ont été prévenus de leur désignation par courrier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

[Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024](#)

24-02-019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Madame Tanya BAPTISTA suite à l'enlèvement de son véhicule, le 23 octobre 2023 à 11 heures 40, Parking de l'ESOG, pour stationnement gênant de véhicule sur voie publique spécialement désignée par arrêté (Fête foraine),

Considérant que Madame Tanya BAPTISTA s'est stationnée en ces lieux plusieurs jours avant la date d'interdiction de stationner et n'a donc pas constaté la présence de panneaux d'interdiction,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, la titulaire de la carte grise du véhicule n'était pas joignable au moment des faits et domiciliée sur une autre commune,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Monsieur DA SILVA DE SOUSA Marco suite à l'enlèvement de son véhicule, le 6 novembre 2023 à 9 heures 30, au 94 rue Lamothe pour stationnement gênant sur emplacement réservé à un artisan,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, le propriétaire dudit véhicule n'était pas joignable et non domicilié sur la commune,

Considérant que Monsieur DA SILVA DE SOUSA Marco n'a pas observé la présence de panneaux d'interdiction de stationner lorsqu'il a garé son véhicule en ces lieux le matin même à 07 heures 30,

Considérant que le requérant a récupéré son véhicule et a réglé les frais de mise en fourrière pour un montant de 127,69€,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Madame DUCOUSSO Madison suite à l'enlèvement de son véhicule, le 9 décembre 2023 à 10 heures 30, au 44 rue Waldeck Rousseau pour stationnement gênant sur emplacement réservé pour un déménagement,

Considérant que la demande de déménagement pour laquelle l'interdiction de stationner avait été repoussée d'un jour et que la modification apportée de manière manuscrite sur l'autorisation s'est effacée avec les intempéries,

Considérant que la requérante s'est stationnée en toute bonne foi à cet emplacement,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, la propriétaire dudit véhicule n'était pas joignable et non domiciliée sur la commune,

Considérant que Madame DUCOUSSO Madison a récupéré son véhicule et a réglé les frais de mise en fourrière pour un montant de 127,69€,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 033-213302433-20240205-DELIB_24_02_021-DE



Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-022

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Madame Julie GARRAU suite à l'enlèvement de son véhicule, le 24 novembre 2023 à 4 heures 24, au 30 rue Michel Montaigne pour stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté (Organisation du marché de plein air à l'occasion des fêtes de fin d'année),

Considérant que le véhicule a été verbalisé par l'agent de police municipale qui détenait la dernière version rectifiée et complétée de l'arrêté municipal n° DP/A-2023-472 portant extension du périmètre du marché de plein air,

Considérant que l'arrêté municipal n° DP/A-2023-420 encore apposé sur les lieux par les services techniques municipaux était abrogé et remplacé par l'arrêté municipal n° DP/A-2023-472,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, la propriétaire dudit véhicule n'était pas joignable,

Considérant que la requérante a récupéré son véhicule et a réglé pour un montant de 127,69€,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 033-213302433-20240205-DELIB_24_02_022-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne